



**Question orale de la Députée Kattrin JADIN
à Madame Sabine LARUELLE, ministre des PME,
des Indépendants, de l'Agriculture et de Politique scientifique
concernant la fermeture de l'agence ARSIA à Rocherath**

-Déposée le 26 janvier 2010-

Madame la Ministre,

Suite à la décision du Conseil d'administration d'ARSIA, association pour la santé et l'identification des animaux, il a été décidé que son agence établie à Rocherath, sera fermée définitivement.

Madame la Ministre WEYKMANS, membre du Gouvernement de la Communauté germanophone en charge du développement durable, est déjà intervenue auprès du président de l'ARSIA, Monsieur Jean DETIFFE, pour lui faire part de ses inquiétudes quant à cette décision.

La décision du CA d'Arsia prévoit, en effet, que les activités de l'agence à Rocherath seront transférées à Ciney ce qui, de facto, implique la suppression d'une dizaine d'emplois à Rocherath.

Et, de surcroît, les agriculteurs germanophones perdent ainsi l'unique guichet qui traitait leurs demandes en langue allemande.

Vous comprendrez aisément qu'ils ne maîtrisent pas parfaitement les subtilités de la langue française et, vu la complexité administrative liées à la déclaration de naissance d'un petit animal, ils craignent certaines difficultés à l'avenir.

Madame la Ministre, mon questionnement est donc le suivant :

1. Avez-vous connaissance de la décision du CA d'Arsia ?
2. Par quoi la décision de fermer l'agence de Rocherath est-elle motivée ?
L'agence de Ciney garantira-t-elle un bon service rendu aux agriculteurs germanophones?

Je remercie Madame la Ministre pour les réponses qu'elle voudra bien m'apporter.

Kattrin JADIN

Réponse de Madame Sabine LARUELLE, ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique aux questions orales de Madame Thérèse SNOY, Monsieur Eric THIEBAUT, Madame Katrin JADIN, Madame Jacqueline GALANT et Madame Catherine FONCK concernant l'ARSIA, son financement, son déménagement de Mons à Ciney et la fermeture des services de Rocherath

Comme vous, c'est par la presse que j'ai appris la décision de l'Association Régionale de Santé et d'Identification Animale, en bref l'ARSIA, de se restructurer et de fermer à terme plusieurs de ses implantations.

L'ARSIA est une Asbl et cette décision a été prise en toute indépendance par son Conseil d'administration dans lequel le secteur agricole est largement représenté, en particulier les éleveurs et les vétérinaires. Les pouvoirs publics ne sont par contre par représentés dans ce Conseil d'administration. Je tiens à signaler que le correspondant flamand de cette Asbl, "DGZ Vlaanderen", a procédé à une rationalisation similaire de ses activités il y a quelques années déjà.

Il est vrai que le financement de l'ARSIA, tout comme de son équivalent flamand, a en partie pour origine l'AFSCA. Ce financement est accordé dans le cadre d'une convention, en contrepartie de l'exercice d'un certain nombre de missions d'épidémiosurveillance, couvrant notamment des analyses en vue du dépistage de certaines maladies. Pour répondre à une question particulière de Monsieur Thiebaut, ces missions sont clairement distinctes des missions de l'AFSCA dans le cadre du contrôle de la qualité des produits alimentaires.

C'est à la demande explicite du secteur agricole de diminuer les charges administratives et financières qui pèsent sur lui qu'il a été convenu, lors d'un groupe de travail mis en place à mon initiative, de réduire le nombre de tests effectués pour le dépistage de maladies dont la Belgique est maintenant indemne depuis plusieurs années, notamment la Brucellose et la Leucose. Il a cependant été décidé en même temps de réorienter le programme de surveillance sanitaire belge, et donc les activités des asbl ARSIA et DGZ Vlaanderen, de façon à les adapter au contexte sanitaire actuel, en particulier la surveillance des maladies émergentes. J'ai insisté pour que cette réorientation n'entraîne aucune réduction de l'enveloppe budgétaire mise à la disposition des deux Asbl. Je souligne donc le fait que le montant dont pourra bénéficier l'ARSIA en 2010 est identique à celui accordé en 2009.

Il me paraît par contre normal et logique que le Conseil d'administration de l'ARSIA prenne les décisions qui s'imposent pour adapter ses structures à la modification de certaines de ses activités. Etant donné la composition de ce Conseil, je ne doute pas un instant qu'il a eu à cœur de maintenir la qualité du service à ses membres éleveurs. Pour répondre à la question particulière de Madame Jadin, les représentants de l'ARSIA m'ont notamment assuré de leur ferme intention de maintenir le niveau du service offert aux éleveurs germanophones. Outre la publication de son mensuel en langue allemande et son service de traduction, l'association vient d'engager un jeune vétérinaire issu des cantons germanophones et qui aura pour mission d'encadrer les éleveurs sur le plan sanitaire dans leur propre langue.

Je peux bien évidemment comprendre l'émoi des membres du personnel confrontés à cette décision de délocalisation. Selon les informations en ma possession, la mise en œuvre de cette délocalisation sera progressive, ce qui devrait permettre au personnel concerné de prendre les dispositions qu'il juge nécessaires pour atténuer les conséquences négatives de cette décision.

Je vous remercie pour votre attention.